

# Comportement et gestes professionnels du policier municipal

## GUIDE PRATIQUE

par Laurent HUSSON,  
chef du service de police municipale de Fumay (Ardennes)

**territorial** éditions

Territorial Éditions - SEPT  
BP 215 - 38506 Voiron Cedex - Tél. : 04 76 65 87 17 - Fax : 04 76 05 01 63 - [www.territorial.fr](http://www.territorial.fr)  
Copyright Territorial Éditions - Reproduction interdite - Décembre 2005  
Référence DE 462 - Prix : 59 €



# Sommaire

Avant-propos.....	p. 1
-------------------	------

## **1. *Le respect du service public*** p. 3

---

I ■ Les exigences du service public .....	p. 5
A - Les garanties générales .....	p. 5
1. La liberté d'opinion .....	p. 5
2. La liberté d'expression .....	p. 5
3. La reconnaissance du droit syndical.....	p. 6
B - Droits et obligations du policier municipal.....	p. 6
1. Les droits.....	p. 6
2. Les obligations.....	p. 7
3. Loyauté et indépendance.....	p. 9
C - Le cas particulier du règlement intérieur.....	p. 11
1. Présentation .....	p. 11
2. Le but d'un règlement .....	p. 11
3. Un règlement qui contraint .....	p. 12
4. La légitimité d'un règlement.....	p. 13
5. Exemple d'un règlement.....	p. 13
D - Restriction aux droits politiques.....	p. 25
II ■ Le cadre d'activité professionnel et juridique du policier municipal.....	p. 27
A - Les supérieurs hiérarchiques du policier municipal (article L. 2212-5 du CGCT ; articles 21, 21-1 et D-15 du CPP).....	p. 27
1. Le policier municipal, agent de police judiciaire adjoint.....	p. 27
2. L'OPJ professionnel est un supérieur hiérarchique du policier municipal .....	p. 28
3. Les chefs hiérarchiques du policier municipal .....	p. 28
B - Le respect du commandement .....	p. 29
C - La protection juridique .....	p. 29
1. La protection est obligatoire .....	p. 30
2. Cas exceptionnel.....	p. 30
3. La réparation.....	p. 30
4. La conduite à tenir.....	p. 31
D - Le droit de retrait .....	p. 31

## 2. *La communication*

p. 33

I ■ Savoir mener un entretien.....	p. 35
II ■ Adopter une attitude conforme à la fonction.....	p. 37
A - La tenue.....	p. 37
B - Le respect de soi-même.....	p. 37
C - Le respect des autres .....	p. 38
D - La bienséance .....	p. 38
III ■ Entretenir avec les autorités des relations exemplaires .....	p. 39
A - Les visites aux autorités (maire, procureur, adjoint au maire...) .....	p. 39
B - La visite d'une autorité au poste de police .....	p. 40
C - La participation à une cérémonie publique.....	p. 41
D - À la barre du tribunal.....	p. 41
IV ■ Soigner les relations avec la population.....	p. 43
A - Accueil d'une personne au poste de police .....	p. 43
B - Les notifications, les enquêtes administratives et les problèmes de voisinage..	p. 45
C - Les gens du voyage .....	p. 45
D - Gérer un incident.....	p. 45
E - Les contrevenants.....	p. 46
F - Les malfaiteurs .....	p. 47
G - Le service au téléphone .....	p. 48
V ■ Respecter les règles de la communication phonique.....	p. 49
A - Le langage radio .....	p. 49
B - Comment décrire un individu recherché .....	p. 50
C - Prise en charge d'un véhicule en vue d'une interception.....	p. 50
D - L'alphabet international .....	p. 51

## 3. *Les relations de la police municipale avec la police et la gendarmerie nationale*

p. 53

I ■ Le lien à l'officier de police judiciaire territorialement compétent (OPJTC) .....	p. 55
II ■ Les relations avec les autres agents de police et de gendarmerie .....	p. 57
III ■ La convention de coordination.....	p. 58
A - La portée de la convention type .....	p. 58
B - Le contenu .....	p. 59
1. Préambule.....	p. 59
2. Suivi et durée de la convention .....	p. 59

C - Nature et lieux des interventions.....	p. 60
D - Les modalités de la convention.....	p. 61
E - Le champ d'application .....	p. 62
1. La convention facultative .....	p. 62
2. La convention obligatoire .....	p. 62
3. Conséquences de l'absence de convention .....	p. 63
IV ■ Le CLSPD (conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance) .....	p. 64

#### 4. *Les conditions d'intervention du policier municipal* p. 65

---

I ■ L'analyse de la situation .....	p. 67
II ■ Le cadre juridique .....	p. 68
A - Le relevé d'identité.....	p. 68
B - Le dépistage de l'imprégnation alcoolique .....	p. 70
C - Le flagrant délit.....	p. 70
D - Les mandats.....	p. 72
E - La légitime défense (art. 122-5 du Code pénal) .....	p. 72
1. La légitime défense des personnes .....	p. 72
2. La légitime défense des biens .....	p. 74
3. Les cas privilégiés de la légitime défense (art. 122-6 du CP) .....	p. 75
III ■ La préservation des traces et indices .....	p. 76
IV ■ Le cas de l'article 13 du code de déontologie .....	p. 77

#### 5. *Les gestes et techniques d'intervention* p. 79

---

I ■ La stratégie d'action .....	p. 81
A - Le « PLI ».....	p. 81
1. La protection (P).....	p. 81
2. La liaison (L) .....	p. 81
3. L'interpellation (I).....	p. 82
B - Les placements et les distances.....	p. 82
1. Les placements .....	p. 82
2. Les distances ou zones de sécurité .....	p. 83
3. Les différentes gardes.....	p. 84
C - La palpation de sécurité.....	p. 85
1. Cadre légal.....	p. 85
2. Pratique.....	p. 85
3. La conduite à tenir en cas de découverte d'une arme au cours d'une palpation ..	p. 86
4. Exemples de base de palpation de sécurité .....	p. 87
D - Le menottage.....	p. 91
1. Le cadre juridique.....	p. 91
2. Principes de base .....	p. 91

E - Principes généraux de surveillance d'une personne suspecte.....	p. 96
1. Surveillance d'une personne suspecte lors des déplacements .....	p. 96
2. Transport en véhicule de personnes appréhendées .....	p. 97
F - La poursuite pedestre d'une personne suspecte .....	p. 98
<b>II ■ Les gestes de base de self-défense.....</b>	<b>p. 100</b>
A - Les moyens de défense.....	p. 100
B - La technique de séparation d'une rixe .....	p. 102
C - La défense contre une attaque au couteau à l'aide du tonfa .....	p. 104
D - La conduite avec tonfa.....	p. 104
E - Les quatre angles d'attaque .....	p. 106
1. Contre bâton léger.....	p. 106
2. Contre bâton lourd.....	p. 107

## **6. *Le cas particulier du contrôle routier*** p. 109

---

<b>I ■ Les gestes de régulation de la circulation.....</b>	<b>p. 111</b>
A - La signalisation manuelle.....	p. 111
1. Les différentes signalisations manuelles.....	p. 111
2. Les gestes complémentaires.....	p. 112
B - La régulation (dont le cas de la régulation à proximité des écoles) .....	p. 115
1. Le régulateur: un rôle essentiel .....	p. 115
2. La technique du régulateur .....	p. 116
C - L'interception d'un véhicule .....	p. 117
D - La régulation à proximité des écoles.....	p. 118
E - Les mesures de sécurité .....	p. 119
<b>II ■ Les fautes à ne pas commettre .....</b>	<b>p. 120</b>
A - Les mauvaises attitudes en service.....	p. 120
1. La tenue.....	p. 120
2. Le comportement .....	p. 121
3. Les emplacements.....	p. 123
B - La mauvaise exécution du service .....	p. 124
1. En poste de régulation .....	p. 124
2. Lors de l'arrêt des véhicules.....	p. 125
3. Pour le contrôle des véhicules .....	p. 125
<b>III ■ Les différents types de contrôles routiers.....</b>	<b>p. 127</b>
A - Les placements.....	p. 127
1. Contrôle d'un véhicule à deux policiers municipaux.....	p. 127
2. Contrôle d'un véhicule avec un individu dangereux (armé ou ayant commis une faute très grave...) .....	p. 128
3. Contrôle d'un véhicule à trois fonctionnaires.....	p. 129
B - L'extraction d'un individu de son véhicule .....	p. 130

*Être professionnel, c'est agir avec calme, fermeté et courtoisie.*

Article 12 de la Déclaration des droits de l'homme (1789)

*« La garantie des Droits de l'homme et du citoyen nécessite une force publique;  
cette force est donc instituée pour l'avantage de tous,  
et non pour l'utilité particulière de ceux à qui elle est confiée. »*

Ce livre n'est pas une codification de toutes les normes de règles de sécurité, du parfait savoir-vivre et de la bonne éducation, mais il s'efforce de retracer très simplement un ensemble de règles considéré comme de bon aloi et que l'usage a consacré à travers les manières d'agir et l'expérience. Bon sens, discernement... doivent être des vertus de notre profession.



# Avant-propos

Aujourd'hui, la police municipale constitue un acteur important de la politique de sécurité. Le développement de la police municipale est devenu irréversible. La police municipale est un instrument non négligeable de la sécurité. Elle s'impose par la force des besoins.

Nous sommes une des premières composantes de la société française en matière de sécurité, nous sommes une réalité et, par conséquent, nous répondons à une utilité largement reconnue par la population.

J'ai désiré, à travers ce livre, démontrer l'importance de notre professionnalisme au regard de la population et la nécessité de développer une certaine qualité humaine afin de répondre au mieux à la notion de « service public ».

La police municipale a connu, depuis ces dernières années, une évolution importante en matière de compétences. Toutefois, si ces compétences sont une avancée essentielle, il faut que le policier développe des qualités humaines nécessaires à ces fonctions pour rendre un travail de rigueur, réclamé par la population.

Les notions qui y sont donc exposées sont certainement connues de la plupart des agents de police municipale, mais s'il est indispensable de bien les connaître, il est également essentiel de savoir la manière simple, discrète, aisée, de les appliquer et de les développer.

Il ne s'agit donc pas des règles déontologiques qui régissent la profession de la police municipale, mais d'un savoir-faire qui fait appel au sens du discernement et du bon sens.

Amabilité sans ostentation, aisance mais non sans-gêne, la bonne éducation est la recherche de l'équilibre et de l'harmonie de nos rapports avec autrui.

Le policier municipal, qui est amené à côtoyer toutes les couches sociales, catégories socio-professionnelles, doit faire appel à des qualités d'écoute, d'observation et de savoir-vivre.

Être poli, c'est avant tout s'efforcer d'être aussi agréable que possible aux autres.

Notre comportement dans la vie privée, tout autant que dans la vie professionnelle, nous classe aussi bien et plus vite que le jugement porté sur les qualités du cœur et de l'esprit. Parfaire son éducation est aussi important que cultiver son savoir. Pour les policiers municipaux, police de proximité, c'est un devoir.

Il est également important de prendre conscience des responsabilités, de l'autorité qui sont dévolues aux policiers et qu'il est important de connaître des règles essentielles de sécurité, de savoir-faire afin d'affiner et de corriger notre comportement. Les bavures policières sont souvent mises au grand jour par les médias. Notre comportement professionnel est très vite jugé, que ce soit par la population ou par les médias.

L'uniforme représente l'autorité, c'est pourquoi l'agent de police municipale doit avoir une tenue vestimentaire irréprochable et une apparence parfaite. Le respect des personnes par un agent de police municipale conditionne le respect de son uniforme. Il ne faut pas



oublier que l'agent de police municipale représente également sa profession devant le public, c'est-à-dire l'ensemble du corps des policiers municipaux de France.

Le but que se propose cet ouvrage est essentiellement :

- 1° D'édicter des règles sur notre comportement, sur notre attitude sur le terrain ;
- 2° D'apprendre des notions de sécurité et des techniques professionnelles essentielles ;
- 3° De faire toucher du doigt les fautes et les imperfections de service les plus courantes.

D'autres méthodes professionnelles, techniques peuvent être utilisées ou exister. Aussi, certaines illustrations exposées dans cet ouvrage doivent faire l'objet d'une formation accompagnée d'un expert.

Pour conclure, je remercie tous ceux qui m'ont aidé à l'élaboration de cet ouvrage, notamment pour les photographies, mais également tous ceux qui m'ont donné goût à aimer ma profession et qui se reconnaîtront.

Merci à Pascal, Denis, Yves, Manu, Christophe, Jean-Michel, Fayad, M. Aumignon...  
et tous les autres que j'oublie.